

## CLAUSES DE RÉASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA048	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1591,00 €

## LIEUX ET DATES :

### PARIS

- Du 20/03/2024 au 21/03/2024
- Du 23/10/2024 au 24/10/2024

## OBJECTIFS

- Analyser les clauses de réassurance.
- Appliquer les diverses clauses utilisées dans les conventions de réassurance.

### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Les participants s'exercent à la mise en oeuvre des clauses spécifiques de réassurance.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de la réassurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. Clauses permettant de définir clairement la couverture de réassurance

1. Clause de définition du risque
2. Clause de définition du sinistre
  - a) sinistre individuel
  - b) événement
3. Clauses d'exclusions

B. Clauses modifiant le partage des sinistres ou de la prime

1. Dans les traités proportionnels
2. Dans les traités non proportionnels
  - a) notion d'aggregate :
    - clause de franchise annuelle
    - limite aggregate
    - autres notions
  - b) clause de reconstitution de garantie
  - c) clauses spécifiques au développement long :
    - clause de stabilisation
    - clause de rente indexée
    - clause de partage des intérêts
  - d) clauses spécifiques à d'autres branches comme l'interlocking clause

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de traités réassurance dommages

Souscripteurs réassurance dommages

Chargés d'études techniques réassurance dommages

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AA012**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1591,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 27/07/2024 à 17:52